

Préformation au diplôme d'état de ski alpin lycée KIRSCHLEGER rentrée 2023



8, Rue du Dr Heid

68140 MUNSTER

Tél : 03 89 77 70 08

Mél. : ce.0680051L@ac-strasbourg.fr

Vidéo de présentation sur la section : https://youtu.be/zhFNY_5pzMs

Reportage FR3 sur la section : <https://youtu.be/iej3ZLN3qI>

Objectifs :

Le dispositif « Préformation au Diplôme d'État de Ski » permet de suivre une scolarité jusqu'au baccalauréat tout en se préparant à un métier du ski. La Préformation au Diplôme d'État de ski et aux métiers de la montagne du Lycée « Kirschleger » de Munster a pour objectif de permettre aux élèves de réussir le Test Technique, et de se préparer au module du Tronc Commun durant la scolarité du second degré (3 ans).

Le lycée aménage la scolarité pour faciliter la poursuite de ces deux objectifs.

La préparation physique en Automne et au printemps est encadrée par un professeur d'EPS diplômé d'état de ski alpin.

En Hiver : La pratique du ski, avec approche pédagogique de la discipline, un stage dans l'ESF d'accueil du candidat, la préparation au test technique, encadré par le professeur d'EPS diplômé d'état de ski alpin et des moniteurs E.S.F.

Objectif à la fin de formation :

- Passage du test technique (17 ans révolus).
- Préparation et passage de l'examen du cycle préparatoire après la réussite au test technique.
- Découverte du milieu professionnel en école de ski (stage dans l'ESF d'accueil du candidat »).
- Préparation générale au diplôme d'état.

Si réussite au test technique et au cycle préparatoire, vous devenez stagiaires dans une École de Ski Français du Massif des Vosges partenaire de cette formation.

- Possibilité de se présenter à l'Eurotest.

Public concerné :

- futurs élèves de seconde

Conditions de recrutement des élèves :

L'élève doit être membre d'un club de ski. Son niveau de ski et son aptitude physique doivent être compatibles avec l'exigence d'une réussite probable au test technique (Chamois de vermeil ou 250 points FFS). L'élève doit être titulaire de l'attestation de formation aux premiers secours qui doit être obtenue avant l'inscription au test technique.

Avoir un niveau scolaire compatible avec les objectifs demandés.

Être parrainé par une École de Ski Français du massif des Vosges partenaire de la formation.

Examen de la candidature :

L'élève doit remplir le document D20 seconde à procédure spécifique ski et métier de la montagne à retirer dans l'établissement où il est scolarisé. Une commission présidée par le proviseur du lycée Kirschleger formule un avis sur les compétences de chacun des candidats (avis très favorable, avis favorable, refusé, liste supplémentaire).

Les avis de la commission sont communiqués au directeur académique (DASEN) pour la fin mai (date précise non encore connue) aux établissements d'origine qui en aviseront les élèves concernés avant le conseil de classe du 3^{ème} trimestre.

Les familles expriment leurs vœux d'affectation par l'intermédiaire du dossier d'orientation et du dossier de demande d'affectation en 2^{nde}. L'affectation est décidée par le DASEN.

Tout élève souhaitant être admis dans une formation soumise à procédure spécifique doit obligatoirement avoir transmis son dossier au lycée d'accueil dans les délais impartis. A défaut, son vœu est refusé par la commission d'affectation.

L'inscription est effectuée par le chef d'établissement compte tenu des places disponibles et de l'avis d'une commission présidée par le chef d'établissement et composée comme suit :

- les cadres techniques chargés des entraînements
- un représentant des ESF du massif vosgien
- un professeur nommé par le chef d'établissement

Affectés dans la limite des capacités d'accueil de l'établissement et des internats (lycée Blaise Pascal à Colmar), les élèves poursuivront cet enseignement sur un cursus de 3 ans.

L'inscription est effectuée par le chef d'établissement compte tenu des places disponibles et de l'avis d'une commission qui se réunira début juin.

Un droit d'adhésion annuel sera versé à l'association des ESF du massif vosgien à chaque rentrée scolaire (année 2022/2023=150 €). Le montant vous sera confirmé et communiqué dans le document de rentrée.

Programme Annuel :

Les jeudis (pour une répartition plus harmonieuse des entraînements sur la semaine entre club et compétition du week-end) sont organisés de la façon suivante :

Premier trimestre

Jeudi 13h45 à 16h35 : préparation physique ski (musculature, vitesse de pied, cardio, gainage, proprioception).

-Stage de ski présaison (projet), normalement à Engelberg (en partenariat avec la Schweizerische Sportmittelschule d'Engelberg) décembre 2023 (une documentation chiffrée et plus précise vous parviendra dès que possible). Cependant la situation sanitaire rend ce séjour incertain, aussi dans le cas de l'impossibilité de le réaliser, un stage équivalent en temps sera organisé sur le massif début janvier.

Deuxième trimestre

-pratique spécifique du ski, pour la préparation au test technique.

-technique en ski libre

- Stage de ski sur 5 jours repartis en 1/2 journées sur le massif - Test technique pour les élèves concernés

Troisième trimestre :

Jedi après-midi :

- Préparation physique et poursuite de la formation générale aux métiers de la montagne et, en projet, diplôme de Premier secours

Au Plan Scolaire :

L'élève est admis dans la classe proposée par le conseil de classe de son établissement d'origine, conformément aux instructions ministérielles en matière d'orientation.

Pour être retenus, les élèves devront présenter des résultats scolaires satisfaisants, leur permettant d'envisager une poursuite d'études jusqu'à la fin du cycle « Baccalauréat ».

Il faut concilier études et pratique sportive intensive. La participation au D.E est accompagnée d'une appréciation semestrielle.

Le règlement intérieur, et en particulier celui d'EPS concernant les inaptitudes et absences, s'applique à tout moment dans la section DE du lycée Kirschleger de Munster.

-S'investir concrètement sur le plan scolaire et sportif, afin de se donner les moyens de réussir (les cours et devoirs doivent être rattrapés en cas d'absence).

-Adopter au sein du lycée et lors de la formation sur le terrain, un comportement exemplaire envers les autres élèves et l'ensemble du personnel.

-Prendre une licence fédérale auprès du club choisi par l'élève. La participation aux stages et aux entraînements organisés par le club est obligatoire, ainsi que l'engagement aux compétitions organisées par le CRMVS.

-Prendre une licence UNSS pour participer aux activités entraînements et aux compétitions de l'UNSS (cross et ski).

-Participer au stage en immersion de minimum 3 jours à l'École de Ski hors temps scolaire.

L'implication, l'attitude et le sérieux de l'élève seront les critères essentiels retenus pour l'évaluation de l'élève en section

Suivi Médical :

En cas de candidature retenue, le candidat devra fournir un certificat médical d'aptitude à la pratique du ski en compétition.

Renseignements Pratiques :

Sur le site de l'établissement : <https://lyc-kirschleger.monbureaunumerique.fr/>

- Pour des questions d'ordre administratif ou scolaire : secrétariat de l'établissement.
- Pour toute information concernant le contenu pratique et théorique de la formation DE : les Directrices/Directeurs d'ESF Massif des Vosges ou le coordinateur de la section Laurent Bitterly professeur d'EPS et DE de ski alpin pourra vous répondre .

Vous aurez également la possibilité d'obtenir tous les renseignements, ainsi que de visiter l'établissement et ses installations sportives lors de la journée portes ouvertes du samedi 4 mars 2023

